

Organisation et histoire des débats

Rédaction de Global Chance

Débat public sur le projet de centrale électronucléaire EPR « tête de série » à Flamanville (Manche)

Saisine et décision

Saisie par EDF dans un courrier du 4 novembre 2004, la CNDP rend sa décision d'organiser le débat public le 1^{er} décembre 2004.

La saisine est, compte tenu de la nature du projet, une obligation légale. Il s'agit toutefois de la première décision favorable de la CNDP à l'organisation, sous son égide, d'un débat public dans le domaine nucléaire. En réponse à un courrier des associations de protection de l'environnement du 25 novembre 2004 insistant sur « le caractère crucial, pour un débat exemplaire, de la crédibilité du processus », la CNDP promet « des modalités particulières de suivi du débat public ».

Une autre particularité du débat est sa corrélation (cependant sans regroupement des deux procédures), avec le débat public concernant la ligne très haute tension (THT) associée au projet EPR.

Composition de la CPDP

Président : *Jean-Luc Mathieu*, conseiller maître à la Cour des comptes, membre de la CNDP.

Membres : *Michel Colombier*, économiste et chercheur, directeur adjoint de l'IDDRI - *Danielle Faysse*, urbaniste, vice-présidente de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Bretagne - *Roland Lagarde*, ingénieur-chercheur EDF à la retraite - *Annie Sugier*, physicienne et chimiste, directrice de programme à l'IRSN

Débat public sur les options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue

Saisine et décision

Saisie le 16 février 2005 par le ministre chargé de l'Industrie et le ministre de l'Écologie et du Développement Durable, la CNDP rend sa décision d'organiser le débat public le 2 mars 2005.

Il s'agit du premier débat « générique » organisé par la CNDP sur des « options générales en matière d'environnement ou d'aménagement », en application de la nouvelle possibilité ouverte par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

Une telle saisine ne revêt pas de caractère obligatoire. Il s'agit d'une initiative du gouvernement dans le cadre de la préparation d'une loi sur la gestion des déchets, loi dont l'examen doit avoir lieu en 2006 au terme de la loi relative aux recherches sur la gestion des déchets nucléaires du 30 décembre 1991.

Composition de la CPDP

Président : *Georges Mercadal*, vice-président de la CNDP.

Membres : *Dominique Boullier*, professeur des Universités, spécialiste en sociologie des techniques et de l'innovation - *Paula Ceccaldi*, journaliste spécialisée en santé, sciences de la vie, environnement - *Jean-Claude Darras*, président honoraire du tribunal administratif de Marseille - *Robert Guillaumont*, professeur honoraire des Universités, spécialiste en chimie et radiochimie - *Jean-Paul Schapira*, directeur de recherche honoraire au CNRS, spécialiste en phy-

- *Françoise Zonabend*, ethnologue, membre du laboratoire d'Anthropologie sociale du Collège de France
 - Secrétaire général : *Christophe Karlin*.

Préparation

La concertation sur le contenu et la forme du débat est menée à deux niveaux : en Basse-Normandie sur le volet local du projet, avec notamment une réunion le 30 mai 2005 à Saint-Lô, et au niveau national avec une série d'acteurs identifiés comme représentatifs de l'état initial du débat sur le projet à travers leurs positions constituées.

La CPDP s'adjoint, pour définir les thèmes et enjeux du débat avec ces acteurs, le conseil scientifique et technique d'Yves Maignac (WISE-Paris).

Deux journées d'approfondissement thématiques sont organisées avec une soixantaine d'experts et acteurs, à Paris, les 29 et 30 septembre 2005. Elles ont été restituées par un film dont des extraits ont été projetés dans certaines réunions publiques.

Dossier d'initialisation du débat

La CPDP innove en constituant un dossier initial du débat à deux volets : outre le traditionnel dossier du maître d'ouvrage présenté par EDF, le dossier comprend un « Cahier collectif d'acteurs ». Ce document rassemble les contributions fournies par douze acteurs, présentées au public de façon croisée autour d'un canevas commun.

Ce Cahier collectif est complété par une contribution sur les visions prospectives de la demande d'électricité en France à l'horizon 2050, demandée par la CPDP au bureau d'étude Enerdata.

De nouvelles contributions, présentées par d'autres acteurs identifiés, se sont dans la suite du débat ajoutées à cette première publication, sous forme de cahiers d'acteurs individuels (neuf au total).

Réunions publiques

Le débat public s'est tenu du 19 octobre 2005 au 18 février 2006. Toutefois, du fait d'un report lié au retrait de plusieurs associations suite à une controverse sur le secret défense, la première réunion n'a en fait eu lieu que le 3 novembre 2005.

L'organisation des réunions publiques a obéi à un double développement : un volet local classique autour du lieu d'implantation et un volet national, compte tenu de la qualification de démonstrateur du projet. Sur le plan des contenus, la CPDP a mis en place une alternance de réunions « généralistes » et de réunions « thématiques » approfondissant les principales problématiques identifiées dans la phase préparatoire.

Au total 21 réunions ont été organisées, rassemblant plus de 4000 participants. Deux étaient communes

sique nucléaire - *Catherine Vourc'h*, spécialiste en médiation et en animation de réseaux-experts.

Secrétaire général : *François Bertault*.

Préparation

La CPDP prend appui dès l'origine sur les conseils de trois personnalités : Yves Le Bars, Bertrand Barré et Bernard Laponche.

Une série de réunions font progressivement fait émerger le périmètre et le déroulement du débat. La CPDP organise des réunions d'information et d'échange avec les acteurs institutionnels, industriels ou associatifs au niveau national et dans les régions concernées.

Elle convie d'autre part l'ensemble des acteurs à deux séminaires de réflexion, le 10 mai 2005, autour des questions scientifiques et techniques, puis le 15 juin 2005, sur le thème « démocratie et déchets radioactifs ».

Dossier d'initialisation du débat

Outre le point de vue des ministères, auteurs de la saisine, des industriels et des organismes de recherche, complété par les visions des organismes de contrôle, la CPDP sollicite, pour constituer le dossier soumis au débat, une « analyse contradictoire » qu'elle commande à des « experts des questions énergétiques et nucléaires connus pour leurs analyses critiques sur la question nucléaire » : Benjamin Dessus, Bernard Laponche, Yves Maignac.

Ce dossier est complété, dès le lancement du débat, par des cahiers d'acteurs individuels (onze dès l'origine, et douze autres ultérieurement).

Réunions publiques

Le débat public s'est tenu du 12 septembre 2005 au 13 janvier 2006.

La CPDP a croisé une dimension territoriale à Paris et en régions, particulièrement au sein des territoires concernés par les trois axes de recherche proposés par la « loi Bataille » de 1991, avec une dimension « thématique » autour de deux thèmes : les questions scientifiques, les aspects démocratiques.

La phase publique du débat, comportant 13 réunions rassemblant 3000 participants au total, a été construite en quatre temps :

- quatre auditions du public dans les régions les plus concernées (Meuse/Marne, Gard, Manche),
- trois journées à Paris (Cité des sciences et de l'industrie) consacrées aux questions scientifiques et techniques,

avec le débat THT, et l'une, suite à la crise sur le secret défense, avec le débat déchets.

Dispositifs d'expertise pluraliste

Suite aux demandes formulées au cours de la préparation, la CPDP a participé à l'élaboration d'une convention permettant l'accès du GSIEN, pour une analyse sommaire, aux parties non couvertes par le secret défense du rapport préliminaire de sûreté du projet de réacteur EPR.

La CPDP a de plus mis en place, en réponse à des préoccupations majeures apparues au cours du débat, deux groupes de travail rassemblant experts industriels, institutionnels et indépendants :

- un groupe de travail sur une analyse contradictoire des scénarios de besoins nationaux en électricité à plus ou moins long terme,
- un groupe de travail sur les problèmes d'accès à l'information dans le domaine nucléaire. La CNDP a commandé au CEPN et à WISE-Paris, à l'appui de ce groupe, une expertise complémentaire sur les pratiques dans une série de pays occidentaux.

Résultats et suites

Le compte rendu et le bilan du débat ont été présentés le 11 avril 2006. La procédure s'est poursuivie avec l'enquête publique, qui s'est tenue du 15 juin au 31 juillet 2006 et a abouti à un avis favorable de la Commission d'enquête. ■

- quatre conférences-débat, en régions, sur les aspects de démocratie et de gouvernance, dont la réunion commune avec le débat EPR sur l'accès à l'information,
- deux réunions de synthèse et de clôture du débat, en régions.

Dispositifs d'expertise pluraliste

Dans le cadre de la préparation du débat sur les questions scientifiques et techniques, un groupe de travail a été constitué pour éclairer les choix et les marges de manœuvre à long terme par l'élaboration commune de scénarios. Ce groupe a réuni des représentants de la DGEMP, de l'ANDRA, d'AREVA, du CEA (qui a fourni la modélisation pour «calculer» les scénarios), d'EDF, du CNRS et les experts indépendants auteurs de l'analyse contradictoire commandée par la CPDP.

Résultats et suites

Le compte rendu et le bilan du débat ont été présentés le 27 janvier 2006. Les ministères de l'Économie et des finances et de l'Écologie et du développement durable ont publié conjointement le 22 mars 2006 un bilan sur les «suites du débat public».

Le projet de loi sur la gestion des déchets radioactifs a été présenté le même jour en Conseil des ministres. Après un débat au Parlement au printemps 2006, la loi de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs a été adoptée le 28 juin 2006. ■